

10 DÉCEMBRE 2007



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 10 décembre 2007 à 19:30 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** était absent de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-12-654 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 10 décembre 2007

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2007-12-655 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 3 décembre 2007

10 DÉCEMBRE 2007

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2007-12-656 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de décembre 2007

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

2007-12-657 6.1 Adoption du règlement numéro 942-2007 intitulé : Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

2007-12-658 6.2 Adoption du règlement numéro 943-2007 intitulé : Règlement de tarification pour l'exercice financier 2008

2007-12-659 6.3 Adoption du règlement numéro 893-01-2007 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 893-2004 relatif à la démolition sur le territoire de la Ville de Bromont, annulant le règlement numéro 886-2004

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

2007-12-660 7.1.1 Adoption de la Politique des variations budgétaires

2007-12-661 7.1.2 Adoption des amendements budgétaires au 7 décembre 2007

2007-12-662 7.1.3 Achats financés par le fonds de roulement – exercice financier 2007

2007-12-663 7.1.4 Achats financés à même le surplus accumulé – exercice financier 2007

2007-12-664 7.1.5 Dépenses en immobilisations financées à même la réserve financière – exercice financier 2007

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.3 **URBANISME**

2007-12-665 7.3.1 Renouvellement de l'entente avec la RIEDSMB pour la collecte des résidus domestiques dangereux

10 DÉCEMBRE 2007

- | | | |
|-------------|-------|--|
| 2007-12-666 | 7.3.2 | Programme d'Hydro-Québec « Embellir les voies publiques » pour le projet de réfection de la rue Shefford |
| 2007-12-667 | 7.3.3 | Cession d'un droit de passage par la Ville de Bromont pour un sentier de motoneige |
| 2007-12-668 | 7.3.4 | Cession d'une servitude pour l'installation d'infrastructures aériennes d'Hydro-Québec et de Bell Canada, touchant une partie du lot 2 585 088 et deux (2) parties du lot 3 585 089, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford (Rive Gauche) |
| 2007-12-669 | 7.3.5 | Acquisition d'une servitude pour le passage d'une piste multifonctionnelle, touchant une partie du lot 2 591 240, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford (Fabrique St-François-Xavier) |
| 2007-12-670 | 7.3.6 | Acquisition d'une servitude pour le passage d'une piste multifonctionnelle, touchant deux (2) parties du lot 2 591 117, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford (Mont Berthier – Ski Bromont) |
| 2007-12-671 | 7.3.7 | Octroi du contrat pour la fourniture d'un contrôleur à fréquence variable 200 HP et moteur 200 HP « Inverter Duty » |

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- | | | |
|-------------|-------|--|
| N.M. | 7.5.1 | Demande de subvention pour la fête de Noël de l'école de la Chantignole |
| 2007-12-672 | 7.5.2 | Renouvellement du contrat de louage de services avec Aventure Récréo-Sport |

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- | | | |
|-------------|-------|--|
| N.M. | 7.7.1 | Demande de modification du rôle d'évaluation pour les unités d'habitation offrant de la location à court terme |
| 2007-12-673 | 7.7.2 | Résolution relativement à la demande de changement de MRC de la Ville de Bromont |

10 DÉCEMBRE 2007

8. **DIVERS**

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2007-12-674

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2007-12-654

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2007**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 10 décembre 2007 avec les modifications suivantes :

Les sujets 7.5.1 et 7.7.1 sont retirés de l'ordre du jour.

ADOPTÉ

10 DÉCEMBRE 2007

2007-12-655

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 3 décembre 2007.

ADOPTÉ

2007-12-656

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 7 décembre 2007 au montant de **UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE-ET-UN MILLE SEIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (1 351 016,89 \$)**, à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

2007-12-657

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 942-2007 INTITULÉ :
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE
SUIVI BUDGÉTAIRES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

10 DÉCEMBRE 2007

ATTENDU la résolution numéro 2007-12-634 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 942-2007 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 942-2007 intitulé : **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES.**

ADOPTÉ

2007-12-658

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 943-2007 INTITULÉ :
RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER
2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2007-12-633 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 943-2007 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 943-2007 intitulé : **RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008.**

ADOPTÉ

10 DÉCEMBRE 2007

2007-12-659

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 893-01-2007 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 893-2004
RELATIF À LA DÉMOLITION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE
DE BROMONT, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886-2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2007-12-632 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 893-01-2007 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 893-01-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 893-2004 RELATIF À LA DÉMOLITION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886-2004.

ADOPTÉ

2007-12-660

ADOPTION DE LA POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite adopter une Politique des variations budgétaires en conciliation avec le règlement numéro 942-2007 intitulé: *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de ladite Politique ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, telle que soumise, la Politique des variations budgétaires de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

10 DÉCEMBRE 2007

2007-12-661

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 7 DÉCEMBRE
2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 7 décembre 2007.

D'autoriser le trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2007-12-662

**ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE
FINANCIER 2007**

ATTENDU les résolutions numéros 2006-01-015, 2006-08-406, 2006-12-627, 2006-12-651, 2007-01-042, 2007-05-300 et 2007-09-529;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Sécurité publique	Équip. Véhicule dir. Adjoint	2 000,00 \$	1 085,71 \$	(914,29) \$	
Sécurité publique	Véhicule de police	32 000,00 \$	27 230,39 \$	(4 769,61) \$	(5 683,90) \$
Incendies	Logiciel de gestion	3 233,00 \$	1 913,05 \$	(1 319,95) \$	(1 319,95) \$
Travaux publics	Mur pour étançonnage	20 000,00 \$	12 630,15 \$	(7 369,85) \$	
Travaux publics	Planteuse à poteaux	12 500,00 \$	13 197,59 \$	697,59 \$	(6 672,26) \$
					(13 676,11) \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10 DÉCEMBRE 2007

D'autoriser le trésorier à emprunter la somme de **SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (697,59 \$)** au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour un montant de **QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (14 373,70 \$)**.

ADOPTÉ

2007-12-663

**ACHATS FINANCÉS À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ –
EXERCICE FINANCIER 2007**

ATTENDU le financement par le surplus accumulé et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants;

Service	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Travaux publics	Aménag. paysager Hôtel de Ville	15 000,00 \$	4 443,48 \$	(10 556,52) \$	
Travaux publics	Aménag. Boites postales	10 000,00 \$	10 806,69 \$	806,69 \$	
Travaux publics	Stationnement Église	15 000,00 \$	- \$	(15 000,00) \$	
Travaux publics	Réfection parc industriel	200 000,00 \$	199 927,98 \$	(72,02) \$	
Travaux publics	Boulevard Montréal - travaux	85 000,00 \$	88 022,06 \$	3 022,06 \$	(21 799,79) \$
Loisirs	Bâtiment Loisirs (Église St-John)	- \$	(923,95) \$	(923,95) \$	
Loisirs	Bibliothèque	- \$	939,17 \$	939,17 \$	
Loisirs	Travaux hall entrée aréna	3 500,00 \$	3 396,46 \$	(103,54) \$	(88,32) \$
Dir.générale	Réfection centre communautaire	- \$	3 562,35 \$	3 562,35 \$	3 562,35 \$
					(18 325,76) \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à financer à même le surplus la somme de **HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (8 330,27 \$)**.

D'annuler le financement par le surplus pour un montant de **VINGT-SIX MILLE SIX CENT CINQUANE-SIX DOLLARS ET TROIS CENTS (26 656,03 \$)**.

ADOPTÉ

10 DÉCEMBRE 2007

2007-12-664

**DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À MÊME LA
RÉSERVE FINANCIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2007**

ATTENDU les règlements concernant la réserve financière numéros 825-1-2002 et 825-1-1-2003;

ATTENDU le financement par la réserve et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Travaux publics	Rouville/Bellechasse	48 000,00 \$	52 698,22 \$	4 698,22 \$	
Travaux publics	Rue des Violonneux	65 372,00 \$	65 339,62 \$	(32,38) \$	4 665,84 \$
					<hr/> 4 665,84 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à emprunter la somme de **QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET VINGT-DEUX CENTS (4 698,22 \$)** à même la réserve.

D'annuler le financement par la réserve pour un montant de **TRENTE-DEUX DOLLARS ET TRENTE-HUIT CENTS (32,38 \$)**.

ADOPTÉ

2007-12-665

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA RIEDSMB POUR LA
COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

ATTENDU QUE la proposition reçue de la Régie Intermunicipale d'Élimination de Déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM) concernant la prise en charge des résidus domestiques dangereux (RDD) pour les résidents de la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10 DÉCEMBRE 2007

QUE la Ville de Bromont assume les coûts pour la disposition des déchets domestiques dangereux au site d'enfouissement de RIEDSBM situé au 2500, rang St-Joseph à Cowansville pour un montant maximum de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)**, selon les mesures et limitations suivantes :

- a) Le tarif s'applique au RDD des citoyens des résidences, excluant les commerces, les industries et les entrepreneurs;
- b) Les citoyens doivent fournir deux (2) preuves de résidence de la Ville de Bromont pour disposer des déchets sur le site d'enfouissement de RIEDSBM et ces déchets doivent être identifiés avec la mention «Ville de Bromont »;
- c) Le poids total des déchets déposés au site d'enfouissement est limité à 4000 kg pour l'ensemble des citoyens;
- d) L'entente est en vigueur du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, selon l'horaire qui suit : soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00; et le troisième (3^e) samedi du mois de 8h00 à 15h00, soit : 19 avril, 17 mai, 21 juin, 16 août, 20 septembre et le 18 octobre 2008;
- e) RIEDSBM fournira mensuellement à la Ville de Bromont une facturation payable nette 30 jours en indiquant le nom des utilisateurs, le poids des déchets déposés et le montant à payer pour chacun, ainsi que le montant global à payer;
- f) RIEDSBM fournira à la Ville de Bromont l'attestation de l'élimination des RDD dans un lieu autorisé à la fin de la saison;
- g) La mairesse, Madame Pauline Quinlan, est la personne autorisée à signer l'entente avec la RIEDSBM pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2007-12-666

**PROGRAMME D'HYDRO-QUÉBEC « EMBELLIR LES VOIES
PUBLIQUES » POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE
SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déposé à Hydro-Québec une demande au Programme multipartenaires d'enfouissement patrimonial et culturel pour le site du Vieux Village de Shefford ;

ATTENDU QUE le comité de sélection, responsable du programme de subvention, a procédé à l'analyse de notre demande de subvention et qu'il nous recommande de revoir la longueur demandée ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la préparation du projet de réfection de la rue Shefford il serait souhaitable d'enfouir les fils sur le tronçon compris entre le cimetière John-Savage et la rue Bourgmestre ;

10 DÉCEMBRE 2007

ATTENDU QU'il est requis pour finaliser un plan de travail et un cadre financier pour le projet de réfection de la rue Shefford, d'obtenir les coûts relatifs à l'enfouissement des fils sur l'ensemble du tronçon mentionné précédemment ;

ATTENDU QUE les estimations des coûts que nous obtiendrons en inscrivant le projet dans le programme « Embellir les voies publiques » nous permettront de statuer sur la longueur qui sera réellement enfouie et ce, en considérant que nous obtiendrons durant les prochains mois une réponse du programme multipartenaires d'enfouissement patrimonial et culturel d'Hydro-Québec pour la section « B » du plan joint à la présente résolution ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheminer une demande à Hydro-Québec dans le cadre du programme « Embellir les voies publiques » pour les tronçons « A », «B » et « C » illustrés sur le plan joint à la présente résolution.

D'autoriser le directeur de la gestion et du développement du territoire à présenter le formulaire d'inscription et à faire toutes les démarches requises.

ADOPTÉ

2007-12-667

**CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE PAR LA VILLE DE BROMONT
POUR UN SENTIER DE MOTONEIGE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une demande de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable le formulaire de cession entre la Ville de Bromont et Les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan pour autorisation municipale sur les terrains appartenant à la Ville de Bromont pour l'année 2007-2008 et que ledit plan fait partie intégrante de la présente résolution ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

10 DÉCEMBRE 2007

D'autoriser la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont le formulaire de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige, pour l'année 2007-2008.

DE céder un droit de passage sur les terrains de la Ville de Bromont pour un sentier de motoneige, sur le tracé décrit dans le plan ci-joint, pour l'année 2007-2008.

ADOPTÉ

2007-12-668

**CESSION D'UNE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION
D'INFRASTRUCTURES AÉRIENNES D'HYDRO-QUÉBEC ET DE
BELL CANADA, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 585 088 ET
DEUX (2) PARTIES DU LOT 3 585 089, CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD (RIVE
GAUCHE)**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a reçu de la société Bell Canada et de la corporation Hydro-Québec une demande d'installation d'infrastructures aériennes sur certains de ses immeubles, à proximité du projet de la Rive Gauche;

ATTENDU QUE Ville de Bromont de même que ses citoyens bénéficieront des avantages de l'installation de ces infrastructures aériennes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Christiane Dussault, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont cède à Bell Canada et Hydro-Québec une servitude touchant une partie du lot 3 585 088 et deux (2) parties du lot 3 585 089, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie totale de quatre-vingt-dix-huit mètres carrés (98 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 3487, dossier A1508.

D'accepter le projet d'acte soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

10 DÉCEMBRE 2007

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2007-12-669

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE
PISTE MULTIFONCTIONNELLE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT
2 591 240, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHEFFORD (FABRIQUE ST-FRANÇOIS-XAVIER)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et la fabrique de la paroisse de Saint-François-Xavier de Bromont;

ATTENDU QUE la fabrique de la paroisse de Saint-François-Xavier de Bromont consent à céder une servitude pour le passage d'une piste multifonctionnelle sur leur propriété;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Christiane Dussault, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude de la fabrique de la paroisse de Saint-François-Xavier de Bromont relativement à une piste multifonctionnelle touchant une partie du lot 2 591 240, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de trois mille cent soixante-dix-sept mètres carrés (3 177 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1399, dossier F626.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

10 DÉCEMBRE 2007

2007-12-670

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE
PISTE MULTIFONCTIONNELLE, TOUCHANT DEUX (2) PARTIES DU
LOT 2 591 117, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD (MONT BERTHIER
– SKI BROMONT)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Immobilier Ski Bromont inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2005-09-463;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière une servitude d'Immobilier Ski Bromont inc. relativement à une piste multifonctionnelle touchant deux (2) parties du lot 2 591 117, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie totale de cinq mille cinq cent cinquante-six mètres carrés et neuf dixièmes (5 556,9 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1394, dossier F628.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2007-12-671

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN
CONTRÔLEUR À FRÉQUENCE VARIABLE 200 HP ET MOTEUR 200
HP « INVERTER DUTY »**

10 DÉCEMBRE 2007

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire mettre en place des équipements lui permettant de distribuer l'eau potable à pression constante dans le Parc Industriel ainsi que sur le premier palier de pression de son réseau d'aqueduc ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à l'appel d'offre DGT-05-2007 visant la fourniture d'un contrôleur à fréquence variable 200 HP et d'un moteur 200 HP « Inverter duty » ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par le chargé du dossier, Monsieur Raphaël David, de BPR-Enviraqua, et que son analyse est la suivante :

LES SPÉCIALISTES AVA INC.:	58	209.30\$
Conforme;		
MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE:	46	096.00\$
Conforme;		
FRANKLIN EMPIRE INC.:	41	806.00\$
Conforme;		

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un contrôleur à fréquence variable 200 HP et moteur 200 HP au plus bas soumissionnaire conforme, FRANKLIN EMPIRE INC., pour un montant de **QUARANTE-ET-UN MILLE HUIT CENT SIX DOLLARS (41 806,00 \$)**, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

N.M.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE DE NOËL DE L'ÉCOLE
DE LA CHANTIGNOLE**

Le sujet 7.5.1 est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** quitte son siège.

10 DÉCEMBRE 2007

2007-12-672

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOUAGE DE SERVICES
AVEC AVENTURE RÉCRÉO-SPORT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite maintenir le centre d'information et le service d'affûtage, offert par l'organisme Aventure Récréo-Sport inc., au Centre sportif et culture de Bromont;

ATTENDU QUE cet organisme se conforme aux lois provinciale et fédérale, aux règlements municipaux et règles du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner, tel que rédigé, le contrat de louage de services entre le SLCVC et Aventure Récréo-Sport inc., couvrant la période du mois de janvier jusqu'au 6 avril 2008.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer l'entente.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** réintègre son siège.

N.M.

**DEMANDE DE MODIFICATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR
LES UNITÉS D'HABITATION OFFRANT DE LA LOCATION À
COURT TERME**

Le sujet 7.7.1 est retiré de l'ordre du jour.

10 DÉCEMBRE 2007

2007-12-673

**RÉSOLUTION RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE
CHANGEMENT DE MRC DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE depuis le mois de février 2006, la Ville de Bromont a procédé de bonne foi à la recherche de solutions permettant un transfert de MRC harmonieux et à l'avantage de toutes les parties ;

ATTENDU QUE la MRC de la Haute-Yamaska a demandé un délai dont l'échéancier était fixé au 15 décembre 2007, afin de produire une proposition à la ministre des Affaires municipales et des régions ;

ATTENDU QUE les maires de la MRC de la Haute-Yamaska se sont publiquement prononcés le 5 décembre, diffusé le 6 décembre 2007 dans les journaux locaux, contre le transfert de la Ville de Bromont vers la MRC de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi a formulé par résolution les conditions d'entrée qui ont déjà été acceptées par la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander officiellement à la ministre des Affaires municipales et des régions d'autoriser par décret le transfert de la Ville de Bromont vers la MRC de Brome-Missisquoi aux conditions suivantes :

1. Que soit constituée une commission d'aménagement telle que prévue dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 75.1) afin d'assurer d'une part, une vision supra régionale du développement territorial, et ainsi de répondre aux préoccupations de la MRC de la Haute-Yamaska et dont le texte est joint en annexe comme faisant partie intégrante de la présente résolution ;
2. De procéder au partage des actifs et des passifs selon la répartition suivante :

- Évaluation :

Le contrat d'évaluation sera maintenu jusqu'au 31 décembre 2008 ;

- Piste cyclable :

La contribution à Carthy sera maintenue ;

- Surplus accumulé :

Le partage du surplus accumulé selon le pourcentage de la quote-part de Bromont et selon les modalités à convenir et ce sans nuire aux opérations de la M.R.C. de la Haute-Yamaska ;

10 DÉCEMBRE 2007

- Endettement :

Pour l'endettement total net à long terme la Ville de Bromont s'engage à payer sa partie selon les modalités à convenir avec la M.R.C. de la Haute-Yamaska ;

- Maison du Tourisme :

Malgré la décision du conseil d'administration du CLD de la Haute-Yamaska de mettre fin à l'Office du tourisme et à la structure de développement industriel, la Ville de Bromont maintient son offre quant à sa contribution à la maison du tourisme conformément à la demande de la M.R.C. de la Haute-Yamaska à ce sujet ;

- Fibre optique :

Le respect de notre engagement en ce qui concerne le maintien du service de fibre optique ;

- Tourisme :

La Ville de Bromont assurera les dépenses de transition pour l'abolition de l'organisme *Tourisme Granby-Bromont* jusqu'au 31 mars 2008 ainsi que développement économique jusqu'au 31 décembre 2008 ;

- Donation :

La Ville de Bromont fait un don des actifs et passifs de sa quote-part.

3. D'inscrire dans le décret les conditions d'entrée acceptées par la MRC de Brome-Missisquoi et la Ville de Bromont telles que :

- Que la Ville de Bromont verse à la MRC Brome-Missisquoi, 16,84% de la valeur des immobilisations de la MRC et du CLD calculée au 31 décembre du dernier exercice financier ;
- Que la Ville de Bromont verse à la MRC Brome-Missisquoi, 16,84% de la valeur des surplus accumulés de la MRC et du CLD calculée au 31 décembre du dernier exercice financier ;
- Que la Ville de Bromont verse à la MRC Brome-Missisquoi une somme de 12 630 \$, soit 16,84% de la contribution de la MRC à la SOLIDE de la MRC Brome-Missisquoi ;
- Que le gouvernement signe un addenda au pacte rural 2007-2014 avec la MRC Brome-Missisquoi de façon à augmenter sa contribution financière pour tenir compte de l'ajout du territoire de la Ville de Bromont ;
- Que la Ville de Bromont verse à la MRC Brome-Missisquoi une somme de 10 954 afin de couvrir les frais nécessaires à son intégration aux instruments d'urbanisme et de développement régional ;
- D'accepter le projet de constituer une Commission conjointe d'aménagement de la zone agricole de l'agglomération de recensement de Granby.

10 DÉCEMBRE 2007

4. De procéder selon la volonté de la ministre à une consultation de sa population par référendum aux frais de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2007-12-674

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE